

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-25

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2005, a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir l'action culturelle en milieu scolaire. A la lecture, s'associe « le plaisir de lire », à l'apprentissage, le jeu et l'animation.

Je vous propose d'examiner les projets en matière de :

- attribution de prix,
- actions éducatives, culturelles et sportives

après avis de la Commission Education, Sport et Culture réunie le 29 septembre 2005.

I - PRIX DIVERS

Dans le cadre des divers concours organisés en milieu scolaire, l'Assemblée Départementale a souhaité ratifier un crédit de **5 300 €** pour l'attribution de prix.

Je vous propose d'examiner les propositions d'aides aux projets présentés ci-dessous :

Demandeur	Objet	Subvention sollicitée
IREM (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques – Université Paul Sabatié)	Organisation du rallye mathématiques sans frontières Midi-Pyrénées 2005	1 525 €

Demandeur	Objet	Subvention sollicitée
6 lauréats départementaux du Rallye IREM 2005 :		
- Collège Jean Lacaze Grisolles	1 ^{er} Prix : Sixième D	150 €
- Collège O. de Gouges Montauban	2 ^{ème} Prix : Sixième 2 1 ^{er} Prix : Troisième 2 2 ^{ème} Prix : Troisième 3	100 € 150 € 100 €
- Collège de Lauzerte	3 ^{ème} Prix : Troisième 3	100 €
- Collège Pierre Darasse Caussade	3 ^{ème} Prix : Sixième 1	100 €
Collège de Grisolles	Lauréats du concours pour les classes de latin : 2 groupes du collège de Grisolles primés	300 €

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante :

- Autorisation d'engagement..... **5 300 €**
- Engagement à ce jour..... **1 970 €**
- Engagement à la présente Commission. **2 475 €**
- Reliquat..... **855 €**

Je vous prie de bien vouloir délibérer, sachant que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6713, sous-fonction 311.

II - ACTIONS EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES

Dans le cadre de l'action culturelle en milieu scolaire, l'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2005, a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **34 455 €** pour les actions éducatives, culturelles, sportives.

Je vous propose d'examiner les propositions d'aides aux projets suivants :

Demandeur	Projet	Subvention sollicitée
1 - Association de Défense du Patrimoine Artistique Public (ADPAP)	Réalisation d'une exposition avec le Collège Olympe de Gouges sur le patrimoine « art déco » en partenariat avec les archives départementales.	1 500 €
2 - Ecole maternelle de Dunes	Projet arts plastiques réalisation d'une fresque sur le thème des contes traditionnels	739 €
3 - ADDA 82	Mise en place de 10 classes artistiques musique et danse en cycle III, 10 cantons concernés en 2005/2006	15 000 €
4 - Collège de Beaumont	Projet « un environnement végétal » pour améliorer le cadre de vie du collège	1 000 €
5 - Collège de Lauzerte	Fête du collège : soirée théâtrale et fête des élèves Atelier arts plastiques : Land Art	600 € 220 €
6 - Ecole Maternelle Laguépie	Atelier artistique de musiques et danses traditionnelles	400 €
7 - Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP 82)	Opération Prix du Livre collèges 82 : Année 2005-2006	1 220 €

* * *

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire s'établirait ainsi au chapitre 65744, sous-fonction 311 :

- Autorisation d'engagement **34 455 €**
- Engagement à ce jour **14 440 €**
- Engagement à la présente Commission **14 320 €**
- Reliquat **5 695 €**

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 24 octobre 2005

CP 05/10-25

ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant
délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission éducation, sport et culture réunie le
29 septembre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

• **Prix divers**

– Accorde les subventions départementales suivantes :

Demandeur	Objet	Subvention accordée
IREM (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques – Université Paul Sabatié)	Organisation du rallye mathématiques sans frontières Midi- Pyrénées 2005	1 525 €

Demandeur	Objet	Subvention accordée
6 lauréats départementaux du Rallye IREM 2005 :		
- Collège Jean Lacaze Grisolles	1 ^{er} Prix : Sixième D	150 €
- Collège O. de Gouges Montauban	2 ^{ème} Prix : Sixième 2 1 ^{er} Prix : Troisième 2	100 € 150 €
- Collège de Lauzerte	2 ^{ème} Prix : Troisième 3	100 €
- Collège Pierre Darasse Caussade	3 ^{ème} Prix : Troisième 3 3 ^{ème} Prix : Sixième 1	100 € 100 €
Collège de Grisolles	Lauréats du concours pour les classes de latin : 2 groupes du collège de Grisolles primés	250 €
TOTAL.....		2 475 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental.

- **actions éducatives, culturelles, sportives**

- Accorde les subventions départementales suivantes :

Demandeur	Projet	Subvention accordée
1 - Association de Défense du Patrimoine Artistique Public (ADPAP)	Réalisation d'une exposition avec le Collège Olympe de Gouges sur le patrimoine « art déco » en partenariat avec les archives départementales.	1 000 €
2 - Ecole maternelle de Dunes	Projet arts plastiques réalisation d'une fresque sur le thème des contes traditionnels	350 €
3 - ADDA 82	Mise en place de 10 classes artistiques musique et danse en cycle III, 10 cantons concernés en 2005/2006	10 000 €
4 - Collège de Beaumont	Projet « un environnement végétal » pour améliorer le cadre de vie du collège	1 000 €

Demandeur	Projet	Subvention accordée
5 - Collège de Lauzerte	Fête du collège : soirée théâtrale et fête des élèves	300 €
	Atelier arts plastiques : Land Art	200 €
6 - Ecole Maternelle Laguépie	Atelier artistique de musiques et danses traditionnelles	250 €
7 - Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP 82)	Opération Prix du Livre collèges 82 : Année 2005-2006	1 220 €
TOTAL.....		14 320 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65744 sous-fonction 311 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,